



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : [mairie.thehillac@wanadoo.fr](mailto:mairie.thehillac@wanadoo.fr)

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac**  
**Séance du 27 mars 2015**

**Sont présents :**

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Delphine VALAY.

**Pouvoir :**

Marlène SIMONIN donne pouvoir à Christian LEMEE

**Absent :**

THEBAUD Virginie

LEMEE Jean-Noël est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- 2) Indemnité pour le gardiennage de l'église
- 3) Contrat d'association avec l'école Saint-Pierre Saint-Paul
- 4) Vote des tarifs communaux (vente de bois, concession cimetière, location de salle)
- 5) Vote des taux d'imposition 2015
- 6) Affectation du résultat 2014
- 7) Vote du budget primitif 2015
- 8) Informations au conseil
  - a. Campagne piégeage de ragondins
  - b. Informations diverses

**Approbation du compte rendu de conseil du 6 mars 2015**

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**1- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

L'exercice budgétaire 2014 du CCAS étant excédentaire, le Maire propose au conseil de diminuer la subvention versée pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention pour 2015 de 1 000 euros.

**2- Indemnité pour le gardiennage de l'église**

Le Maire rappelle que cette indemnité est versée au recteur de Saint-Dolay via le Diocèse de Vannes pour le gardiennage de l'église de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le maintien de l'indemnité à 420 euros pour l'année.

### **3- Contrat d'association avec l'école privée Saint-Pierre Saint-Paul**

Pour rappel, un contrat d'association a été signé entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique en faveur de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac. Dans ce contrat, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles pour la totalité des élèves.

Le Maire demande au conseil municipal de déterminer le montant versé par élève pour les classes de maternelle (20 élèves) et de primaire (39 élèves).

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la somme de 41 450,00 euros répartie de la façon suivante :

- 1 000,00€ par élève de classe maternelle,
- 550,00€ par élève de classe primaire.
- versement de cette somme en trois fois : juin, septembre et décembre.

### **4- Vote des tarifs communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs communaux suivants, applicables au 1<sup>er</sup> mai 2015 :  
Il a été proposé de mettre en place un forfait ménage. Le conseil valide cette proposition à la majorité.

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2015</b>	
<b>Concessions cimetière</b>		
15 ans		45 €
30 ans		100 €
<b>Columbarium</b>		
15 ans		300 €
30 ans		600 €
<b>Bois communal (le stère)</b>		
le chêne		20 €
mélange tous bois		16 €
le bouleau		12 €
<b>Salle communale Mitaüs</b>	<b>Théhillac</b>	<b>Extérieur</b>
journée (10h-1h)	100€	140€
Supplément cuisine	40€	55€
Vin d'honneur	75€	100€
Vaisselle	15€	25€
Caution	200€	250€
Week-end	200€	250€
Forfait ménage	75€	75€
<b>Salle de la cantine</b>	<b>Théhillac</b>	<b>Extérieur</b>
Journée	130€	170€
Cuisine	40€	55€
Vaisselle	15€	25€
Vin-d'honneur	75€	100€
Week-end	230€	290€
Caution	200€	300€
Forfait ménage	75€	75€

Afin de s'assurer d'un ménage correct après chaque festivité, une caution de 200€ a été votée pour la salle socio-culturelle lors de lotos et repas.

## **5- Vote des taux d'imposition**

Pour l'année 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, maintien les taux d'imposition 2014 soit :

- Taxe habitation : 14,11%
- Taxe foncière bâti : 16,06%
- Taxe foncière non bâti : 51,02%

## **6- Affectation du résultat 2014**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2014.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 102 397,73€

Besoin de financement de la section d'investissement : 69 919,15€

Le Maire propose l'affectation du résultat suivant :

- en section d'investissement : 69 919,15€
- en section de fonctionnement : 32 478,58€.

Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent l'affectation du résultat de l'année 2014.

## **7- Vote du budget primitif 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015 suivant :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Prévision	Chapitre	Libellé	Prévision
011	Charges à caractère général	136 640,00	70	Produits des services du domaine	31 400,00
012	Charges de personnel	163 100,00	73	Impôts et taxes	255 323,00
014	Atténuation de produits	150,00	74	Dotations, subventions et participations	121 818,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	75	Autres produits de gestion courante	36 000,00
042	Opérations d'ordre	3 500,00	76	Produits financiers	9,42
65	Autres charges de gestion courante	89 721,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
66	Charges financières	13 900,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	32 478,58
67	Charges exceptionnelles	499,42			
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>412 510,42</b>			
23	Virement à la section d'investissement	66 518,58			
<b>TOTAL</b>		<b>479 029,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>479 029,00</b>

### **Section d'investissement**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
001	Déficit reporté	69 919,15	021	Virement section fonctionnement	66 518,58
16	Emprunts et dettes assimilées	44 000,85	040	Opérations d'ordre amortissement	3 500,00
20	Immobilisations incorporelles	44 000,00	10	Dotations	103 419,15
21	Immobilisations corporelles	81 500,00	13	Subventions d'investissement	15 250,00
23	Immobilisations en cours	16 800,00	16	Emprunts et dettes assimilées	67 532,27
<b>TOTAL</b>		<b>256 220,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>256 220,00</b>

## **8- Informations au conseil**

### **a. Campagne piégeage de ragondins**

La campagne démarre le lundi 30 mars au 4 mai 2015 sur la commune.

### **b. Instruction des autorisations d'urbanisme**

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2015, la communauté de communes du Pays de Redon instruira les autorisations d'urbanisme de la commune (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) à la place de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Ceux-ci continueront à être au préalable déposés en mairie. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ces actes seront facturés à la commune.

### **c. Enquête communautaire**

La communauté de communes du Pays de Redon distribuera, en même temps que son bulletin semestriel, une enquête sur l'amélioration de l'habitat.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.  
Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 23 avril 2015 à 20h15.**

# INFORMATIONS

## Mise à jour cadastrale

Monsieur GODIER, géomètre du Cadastre sera de passage sur la commune au mois d'avril 2015 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal, dans les propriétés publiques et privées et à prendre éventuellement contact avec les administrés.

## Elections départementales 2015

### 1<sup>er</sup> Tour : 22 mars 2015

Nombre d'inscrits : 492

Nombre de votants : 213

Votes blancs : 5

Votes nuls : 7

Exprimés : 201 (% sur les suffrages exprimés)

- |   |          |
|---|----------|
| 1- ANNEE Yvette et LELIEVRE Pierrick : 39         | (19,40%) |
| 2- COSSARD Annie et FELIX Jean-Paul : 53          | (26,37%) |
| 3- BIBARD Tiphaine et DA SILVA JESUS Joaquim : 47 | (23,38%) |
| 4- CHESNAIS Yannick et HERRY Marie-Hélène : 62    | (30,85%) |

### 2<sup>ème</sup> Tour : 29 mars 2015

Nombre d'inscrits : 492

Nombre de votants : 181

Votes blancs : 34

Votes nuls : 7

Exprimés : 140

- |  |          |
|--|----------|
| 1- ANNEE Yvette et LELIEVRE Pierrick : 52      | (37,14%) |
| 4- CHESNAIS Yannick et HERRY Marie-Hélène : 88 | (62,86%) |

### **Résultats canton de GUER 2<sup>ème</sup> Tour :**

**1- ANNEE Yvette et LELIEVRE Pierrick : 5 284**

**4- CHESNAIS Yannick et HERRY Marie-Hélène : 6 117**

## Objet trouvé

Une petite peluche blanche, représentant un nounours, a été trouvée le dimanche 22 mars 2015, près de la mairie. Elle attend son propriétaire à la mairie.



